



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 décembre 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 décembre 2023, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Compte tenu des accusations sans fondement portées régulièrement contre la République islamique d'Iran au sujet de l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et du Plan d'action global commun, et comme suite à nos précédentes communications sur cette question, notamment les lettres datées du 23 octobre 2023 ([S/2023/812](#)) et du 5 décembre 2023 ([S/2023/965](#)), je voudrais réaffirmer la position de principe de la Fédération de Russie à cet égard et mettre en évidence ce qui suit :

La Fédération de Russie condamne toutes les tentatives de réexamen ou de modification des dispositions de la résolution [2231 \(2015\)](#) faites par certains États qui ont décidé de négliger les obligations que leur imposent cette résolution et le Plan d'action global commun, les violant ainsi de manière flagrante. En outre, nous jugeons inadmissibles les tentatives visant à rejeter la responsabilité sur la République islamique d'Iran en l'accusant de violations présumées de cette résolution, notamment de ses dispositions qui ont déjà expiré. Comme cela a été souligné à de nombreuses reprises, les arguments avancés par ceux qui propagent ce discours purement politique ne résistent pas à l'examen et sont dénués de tout fondement juridique ou technique.

En ce qui concerne les prétendues « violations » du paragraphe 4 de l'annexe B de la résolution [2231 \(2015\)](#), il convient de noter que les allégations faites récemment à ce sujet au Conseil de sécurité ne sont fondées sur aucune preuve et ne corroborent pas que les livraisons supposées ont eu lieu avant le 18 octobre 2023. Comme indiqué dans la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie en date du 17 octobre 2023, dont le texte a été distribué au Conseil (voir [S/2023/812](#), annexe), les transferts d'articles relevant du Régime de contrôle de la technologie des missiles en provenance et à destination de la République islamique d'Iran ne sont plus soumis à l'approbation préalable du Conseil.

En outre, la Fédération de Russie rejette les tentatives persistantes que font certains États pour truffer les rapports du Secrétaire général de l'ONU et de la Facilitatrice chargée par le Conseil de sécurité de promouvoir l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#) d'accusations contre l'Iran. Cette façon d'exacerber artificiellement les tensions autour de la question du nucléaire iranien porte préjudice aux efforts multilatéraux visant à rétablir rapidement le Plan d'action global commun.



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassily **Nbenzia**
